

Comparaison entre le salaire minimum du Nouveau-Brunswick avec la moyenne de l'Atlantique

Janvier 2010

- N.-B. : 8,25 \$
- T.-N. et L. : 9,50 \$
- N.-É. : 8,60 \$
- I.-P.-É. : 8,40 \$

Moyenne de l'Atl. : $34,75 \$ / 4 = 8,69 \$$.

Au N.-B., le travailleur gagne donc **44 ¢ l'heure de moins** (8,69\$ - 8,25\$)

Avril 2010

- N.-B. : 8,50 \$
- T.-N. et L. : 9,50 \$
- N.-É. : 9,20 \$
- I.-P.-É. : 8,40 \$

Moyenne de l'Atl. : $35,60 \$ / 4 = 8,90 \$$.

Au N.-B., le travailleur gagnera donc **40 ¢ l'heure de moins** (8,90\$ - 8,50\$)

Septembre 2010

- N.-B. : 9,00 \$
- T.-N. et L. : 10,00 \$
- N.-É. : 9,20 \$
- I.-P.-É. : 8,40 \$

Moyenne de l'Atl. : $36,60 \$ / 4 = 9,15 \$$.

Au N.-B., le travailleur gagnera donc **15 ¢ l'heure de moins** (9,15\$ - 9,00\$)

Janvier 2011

- N.-B. : 9,00 \$
- T.-N. et L. : 10,00 \$
- N.-É. : 9,65 \$
- I.-P.-É. : 8,40 \$

Moyenne de l'Atl. : $37,05 \$ / 4 = 9,26 \$$.

Au N.-B., le travailleur gagnera donc **26 ¢ l'heure de moins** (9,26\$ - 9,00\$)

Avril 2011

- N.-B. : 9,50 \$
- T.-N. et L. : 10,00 \$
- N.-É. : 9,65 \$
- I.-P.-É. : 8,40 \$

Moyenne de l'Atl. : $37,55 \$ / 4 = 9,39 \$$

Au N.-B., le travailleur gagnera donc **11 ¢ l'heure de plus** (9,50\$ - 9,39\$)

En avril 2010, le travailleur au N.-B. fera plus SI toutes les autres provinces n'augmentent pas leur salaire minium